



**CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS**

Chabrey, le 3 juillet 2024/JS/ec

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

Séance du 25 juin 2024

Présidence : M. Julien Schwab

**Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
Préavis Municipal N° 2024/09**

- Vu le préavis municipal N° 2024/09
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le Conseil communal décide :

- D'amender le préavis N° 2024/09 en modifiant l'article 2 du nouveau règlement ainsi : « Sous réserve des exceptions prévues par l'article 7 ci-dessous, le présent règlement s'applique à toutes les personnes qui réalisent l'une des conditions d'assujettissement prévues par l'article 5 ci-dessous. ».
- D'amender le préavis N° 2024/09 en modifiant l'article 8, alinéa 1.e, en modifiant le montant de la taxe de séjour de CHF 2.50 au lieu de CHF 3.-- ;
- D'accepter les autres points du préavis tels que proposés afin d'adopter le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

Pour extrait conforme l'attestent :

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

Julien Schwab



La Secrétaire :

Elisabeth Christinat